

MAIRIE DE SAINT ANDRONY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : **10**

Présents : **08**

Votants : **08**

Date de la convocation : **17 mars 2021**

L'an deux mil vingt et un, le vingt deux mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Présents : M. BÉDIS, M. FORMANTIN, M. VEYSSIÈRE, M. CARTEAU, M. RIVEAU, Mme FONTANEAU Mme HOFMAN, Mme MITRASOUF.

Excusés : Mme TAUZIÈDE, M VIELET

Secrétaires de séance : Mme Fontaneau Patricia

COMPTE RENDU

Monsieur le Maire remercie l'ensemble des élus présents et ouvre la séance.

Il commence cette réunion en annonçant les démissions de mesdames GENTIL et RAFFOUX ainsi que celles de messieurs DOUET et DEL CERRO. Il fait lecture de chacune des lettres qui ont été reçues en mairie et transmises en préfecture et sous préfecture. Après discussion, Monsieur le Maire propose aux élus de commencer à traiter l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 01 2020

Aucune remarque, ni observation n'est formulée par les membres du Conseil et Monsieur le Maire propose d'approuver ce compte-rendu.

À l'unanimité le compte -rendu du dernier conseil municipal est approuvé.

VOTE COMPTE DE GESTION 2020 (délib. 09/2021)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le Compte de Gestion qui a été dressé par Madame MORIN, Comptable de la collectivité, en tous points, identique au Compte Administratif.

Il demande l'approbation du Conseil Municipal qui le vote à l'unanimité : **08 voix POUR**

VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2020 (délib. 10/2021)

Le doyen de l'assemblée, Mr BÉDIS Joël, présente l'état du Compte Administratif 2020 à l'ensemble des conseillers. Il se décompose ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats Reportés		235.916,60	102.020,11			133.896,49
Opération de l'exercice	414.066,65	525.746,55	356.053,87	365.011,74	770.120,52	890.758,29
TOTAUX	414.066,65	761.663,15	458.073,98	365.011,74	872.140,63	1.126.674,89
Résultats de clôture		347.596,50	93.062,24			254.534,26
Restes à Réaliser				35.583,01		35.583,01
Totaux cumulés		347.596,50	57.479,23			290.117,27
RÉSULTATS DÉFINITIFS		347.596,50	57.479,23			290.117,27

En l'absence de Monsieur le Maire, le conseil accepte à l'unanimité et vote le compte administratif à **07 voix POUR**.

VOTE AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020 (délib.11/2021)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée l'affectation du Résultat qui résulte du Compte Administratif voté précédemment. Il se décompose ainsi :

- ☞ 57.479,23 € en besoin d'investissements au compte 1068,
- ☞ Le report en fonctionnement de 290.117,27 €, à porter au compte 002.
- ☞ - 93.062,24 € en 001, solde d'exécution d'investissement.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents vote l'affectation du Résultat 2020 comme indiqué ci-dessus : **08** voix **POUR**

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES (délib.12/2021)

Monsieur le Maire informe qu'à ce jour, la commune n'a pas reçu le tableau des bases prévisionnelles. S'agissant du vote des taux pour 2021, il rappelle que la taxe d'habitation, désormais payée par les 20% des contribuables les plus aisés, sera perçue et versée au budget général de l'État.

Les communes continueront de percevoir le produit de la taxe d'habitation sur les logements vacants et sur les résidences secondaires, ce produit sera assis sur la base 2020 et sur le taux de 2019.

Par conséquent, il n'y a plus lieu de voter le taux de la taxe d'habitation.

Monsieur le Maire invite ainsi les élus à se prononcer sur le fait de conserver les taux actuels des taxes foncières sur le bâti et le non-bâti.

Après concertation, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents, de voter les taux suivants :

08 voix **POUR**

- Taux taxes foncières (bâti) : 15,30 %
- Taux taxes foncières (non bâti) : 46,20 %

VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES ACCORDÉES AUX ASSOCIATIONS (délib.13/2021)

Monsieur le Maire présente le courrier de l'association "Les Épiciers de l'Estuaire" demandant un soutien financier pour le développement de leur expérimentation d'épicerie solidaire itinérante.

Monsieur le Maire propose de conserver les mêmes sommes qui ont été attribuées l'an passé pour 5 associations. Il est proposé pour les autres, au vu du contexte sanitaire, de verser leurs subventions au prorata des mois en activité.

Après concertation, il est décidé d'attribuer les sommes suivantes :

- ADELFA	100€	- AREESA	350€	- Sté de Chasse	650 €
- Amicale des Pompiers	100 €	- RESTOS DU COEUR	200 €	- Les Épiciers de L'estuaire	200 €

Pour les associations suivantes, les subventions seront versées au prorata des mois d'activité :

- Foyer Rural	650 €	- Club Belle Étoile	600€
- Anciens combattants	350€	- Photo Club de l'Estuaire	400 €

Ces montants sont validés à l'unanimité : **08** voix **POUR**, ainsi que le principe de paiement au prorata des mois d'activité des 4 associations mentionnées ci-dessus, et seront donc à inscrire au budget 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 (délib.14/2021)

Monsieur le Maire souhaite préciser à l'assemblée, avant de présenter le budget, que la commune est toujours en attente de devis mais que ceux déjà reçus ont permis de créer une opération et budgétiser un montant.

Il est mis en avant les travaux d'investissement qui seront réalisés cette année :

- 1/ différents travaux et achats à l'école (ouvertures , rampe d'accès, élévateur, charpente, achat de tablettes...)
- 2/ réaménagement de l'accueil mairie et agence postale,
- 3/ travaux de voirie (point à temps, busage et raccordement route de la mothe taudiat)
- 4/travaux toiture de l'église,
- 5/ réaménagement de l'ossuaire au cimetière,

Monsieur le Maire propose maintenant de passer au vote du Budget 2021 à savoir :

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes :	768.017,27 €
Dépenses :	768.017,27 €

SECTION INVESTISSEMENT

Recettes :	296.062,24 €
Dépenses :	296.062,24 €

Le Budget est voté à l'unanimité **08** voix **POUR**.

SUBVENTION RPI (délib. 15/2021)

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de faire une demande de subvention auprès du Département afin d'aider la collectivité à financer les travaux d'accessibilité à l'école.

Le Conseil accepte, à l'unanimité des membres présents, à savoir **8** voix **POUR**, le principe et charge monsieur le Maire d'établir le dossier de demande de subvention.

QUESTIONS DIVERSES

- date des élections départementales et régionales : 13 et 20 juin 2021

- Mme Mitrasouf désire réunir la commission Espaces verts le 12 Avril 2021 à 14h.

La séance est levée à 22h05.